



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 16 décembre 2021

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 10 décembre 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 76

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Catherine VICTOR
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Christophe AVENA	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Danièle JUBAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Céline RENAUD	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Didier RELOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Monsieur Bruno DAVID	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Stéphanie MODDE	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Céline TONOT	Monsieur Olivier MULLER	Madame Céline RABUT
Madame Nadjoud BELHADEF	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Lionel SANCHEZ	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrick AUDARD	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Monsieur Samuel LONCHAMPT	

Membres absents :

Madame Hana WALIDI-ALAOU	Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Madame Brigitte POPARD
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Benoît BORDAT pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC

Parking Trémouille - Renouvellement de la convention d'exploitation avec le Conseil Départemental de la Côte d'Or

Par convention du 11 avril 1979, renouvelée le 11 janvier 1991, le Conseil départemental a mis à disposition de la Ville de Dijon les 3 niveaux du parking Trémouille, soit 444 places, afin de l'exploiter en parking public, pour une durée de 30 ans

Par voie d'avenants n°2 et n°3 à la convention, le Conseil départemental et Dijon métropole ont examiné les conditions d'exploitation et de rénovation du parking Trémouille jusqu'au 30 septembre, puis au 31 décembre 2021.

Une nouvelle phase de négociation entre les deux entités a permis d'aboutir à une nouvelle convention d'exploitation, établie pour une durée de 20 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les conditions financières d'exploitation dudit parking ont été définies selon une redevance annuelle de 230 000 € que Dijon métropole versera au Conseil départemental. Ce loyer sera indexé chaque année sur l'indice de référence ILAT du 4^{ème} trimestre 2021 des activités tertiaires. Le Conseil départemental sera également intéressé à l'amélioration des recettes commerciales et participera financièrement à l'entretien des équipements dans des proportions définies par la présente convention.

Cette convention fixe également la répartition des coûts nécessaires aux travaux de remise aux normes de l'ensemble des équipements du parking, à la charge du propriétaire. Cette réhabilitation complète de mise en conformité fait suite aux prescriptions détaillées dans l'avis défavorable, émis par la commission intercommunale de sécurité lors de sa visite du 15 février 2017.

De son côté, dans un souci d'amélioration du fonctionnement ou de rentabilité du parking, mais aussi de satisfaction du confort de l'utilisateur, Dijon métropole réalisera des aménagements d'embellissement tels que le renouvellement de l'éclairage, de la détection et de la vidéo-surveillance, la reprise partielle de l'étanchéité, de la signalétique, ou encore la remise en peinture du parking.

Les conditions de captage des eaux souterraines du Suzon pour le nettoyage de la voirie sont également renouvelées.

Enfin, Dijon Métropole est nommée responsable unique de sécurité pour l'ensemble des niveaux de l'ouvrage et interlocuteur des services de sécurité et d'incendie.

Vu l'avis de la Commission Déplacements, Mobilité et Espace public,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** la nouvelle convention d'exploitation du parking Trémouille établie entre le Conseil départemental et Dijon métropole pour une durée de 20 ans dans les conditions exposées ci-dessus,
- **d'autoriser** le Président à signer la convention tel qu'annexée et tout document nécessaire à ce dossier, et à réaliser des modifications de détail ne remettant pas en cause l'économie générale de la convention.

SCRUTIN POUR : 84
 CONTRE : 0
 DONT 8 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0